

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2013

HABILITATION À PRENDRE PAR ORDONNANCES DIVERSES MESURES DE
SIMPLIFICATION ET DE SÉCURISATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 1341)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par
M. Clément, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 20, substituer aux mots : « d'y », le mot : « de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.